



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE

À la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 9 mars 2020 et à laquelle étaient présent son honneur le maire Monsieur Hervé Provencher et les conseillers suivants :

Mme. Suzanne Vachon
M. Yves Gagnon
M. Yvon Therrien

M. Étienne Hudon-Gagnon
M. Marco Scrosati
Mme Lucie Coderre

Tous formants quorum sous la présidence du maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, g.m.a. France Lavertu est aussi présente.

Le maire, Hervé Provencher, ne vote jamais à moins d'être obligé de trancher.

DÉPÔT TRAITEMENT DES ÉLUS

Selon l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux, un sommaire de la rémunération des élus pour 2019 est déposé.

Sommaire de la rémunération des élus

	Rémunération (\$)	Allocation (\$)
Hervé Provencher	7 816	3 908
Marco Scrosati	2 612	1 306
Yves Gagnon	2 612	1 306
Étienne Hudon-Gagnon	2 612	1 306
Yvon Therrien	2 612	1 306
Lucie Coderre	2 612	1 306
Jocelyn Milette	1 937	968
Total	22 813	11 406

Ce sommaire sera déposé dans les documents sur le site Internet de la municipalité.

EXTRAIT CONFORME

Sous réserve de l'approbation du libellé final lors de la prochaine séance du conseil.

CERTIFIÉ CE 11 mars 2020

France Lavertu
Directrice générale
Secrétaire-trésorière, g.m.a.